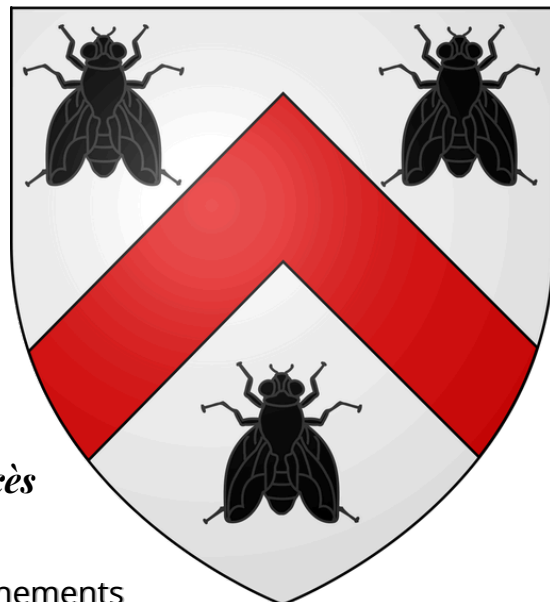


Haute-Isle & Chantemesle

Newsletter

Octobre 2026



Journées européennes du patrimoine : un grand succès d'organisation et de fréquentation !

Grâce à la mobilisation de vos adjoints au maire, plusieurs événements se sont tenus tout au long du week-end qui ont permis à notre commune de briller un peu plus ! Retour en images sur chacun des événements :

L'Eglise de l'Annonciation, les conférences et la projection de rushes du tournage du film "Bonnard, Pierre et Marthe" ont été admirés par près de 450 visiteurs !



L'exposition des merveilleuses toiles de Vincent Heguy ont transformé le verger communal !



Le cinéma en plein air en mode drive-in, pour la projection du film "Bonnard, Pierre et Marthe" (2023) de Martin Provost, a accueilli une quinzaine de voitures et une cinquantaine de spectateurs !



Eglise de l'Annonciation : grand projet en perspective

Le joyau patrimonial de notre commune, l'église troglodytique de l'Annonciation, vous le savez, fête en 2026 le centenaire de son inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Le samedi 03 octobre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour que soit déposé un dossier de demande de classement de notre église au titre des monuments historiques.



Participation citoyenne : imprimez le fascicule et conservez-le !



Suite à la réunion qui s'est tenue courant septembre pour réunir les référents du dispositif et leur présenter plus particulièrement les contours de leur engagement, un document à destination des habitants a été conçu, vous le trouverez avec la newsletter ou en mairie. Vous pouvez aussi demander à la recevoir par courriel.

RAPPEL concernant l'arrêté municipal 2026-08 portant sur le démarchage : l'arrêté n'interdit pas le démarchage, il le réglemente sur le territoire de la commune et oblige le démarcheur à se signaler préalablement en mairie.



Fermeture de la D913 les mercredi 07 et jeudi 08 octobre

Pour permettre l'évacuation des grues présentes sur le chantier situé au 35 route de la Vallée, la RD913 devra être fermée les 07 et 08 octobre entre 8h et 17h.

Les bus continueront de circuler & le ramassage des déchets par le Smirtom est maintenu.

Seuls les riverains seront autorisés à circuler.

La route des Crêtes, RD100, sera à privilégier.



Octobre Rose – samedi 10 octobre

Pour la troisième année consécutive, Haute-Isle accueillera un événement dans le cadre d'Octobre Rose, campagne annuelle mondiale de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

Les fonds récoltés seront destinés à l'association Dragon Ladies de Mantes-la-Jolie.

Inscription à partir de 8h et premier départ des marcheurs et marcheuses à partir de 10h.

Tout les détails dans l'affiche à la fin de cette newsletter !



Permanence des élus

Le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux sont disponibles pour vos questions et pour un rendez-vous, n'hésitez pas à les contacter directement ou à contacter la secrétaire générale de mairie !

mairie-hauteisle@wanadoo.fr

Retrouvez toutes les informations utiles sur hauteisle.fr



Retrouvez toutes les actualités sur l'application **illiwap**, disponible dans toutes les boutiques d'applications !



GUIDE D'INFORMATION

MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE A HAUTE-ISLE



Qu'est-ce que la Participation Citoyenne ?

La Participation Citoyenne vise à créer un réseau de **voisins solidaires, vigilants et attentifs** à ce qui se passe dans leur quartier. Il s'agit d'une démarche collaborative, ayant pour objectif de renforcer la sécurité de proximité par l'implication directe des habitants. Le but est d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance.

Les troubles du voisinage et les infractions au code de la route ne sont pas concernés par le dispositif.

À quoi servent les citoyens référents ?

Les citoyens référents (dont l'engagement est bénévole) jouent un rôle de **relais d'information entre les habitants et les forces de l'ordre**. Ils ont pour rôle de :

Observer les signaux faibles de leur quartier (ex. : *véhicules inoccupés, comportements anormaux...*).

Signaler rapidement toute situation suspecte à la mairie ou à la gendarmerie suivant le degré d'urgence.

Relayer les consignes de prévention données par la gendarmerie aux habitants.

Comment agir au quotidien ?

Tout habitant doit agir suivant le degré d'urgence de la situation rencontrée :

Degré 1 « peu urgent » : j'informe un référent de la situation, qui se charge de transmettre l'information à l'ensemble des référents et au maire pour que la situation soit connue de tous et suivie attentivement.

Ex. : *une personne, au comportement suspect, fait du porte-à-porte en prétendant faire du démarchage sans une autorisation préalable de la mairie.*

Degré 2 « moyennement urgent » : j'informe un référent qui se charge alors d'avertir le gendarme référent de la commune après concertation avec Monsieur le Maire.

Ex. : *un véhicule inconnu du voisinage stationne depuis plusieurs jours devant chez moi.*

Degré 3 « urgent » : j'appelle directement le 17 sans passer par un référent ou le maire ; la situation ne peut attendre.

Ex. : *une alarme se déclenche en pleine nuit chez mon voisin que je sais absent.*

Quel citoyen référent puis-je contacter ?

Je peux contacter n'importe quel référent, en privilégiant l'un de ceux associés à ma zone d'habitation :



- **ZONE 1:** M. Éric BARON (06.73.45.52.69)
Mme Danièle HILSUM (06.83.26.42.22)
- **ZONE 2:** Mme Marie DESSOUDE (06.13.72.09.03)
M. Michel MARY (06.77.24.31.17)
- **ZONE 3:** Mme Michèle NANOUCHE (06.82.67.70.47)
Mme Béatrice PAYSANT (06.19.76.66.04)
M. Pierre DESSENA (06.50.84.10.17)
- **ZONE 4:** M. Michel PROTOPOPOFF (06.85.39.89.15)
M. Jimmy VELIA (06.37.76.45.59)

À retenir :

- Les citoyens référents sont, en lien avec le maire, « **les yeux et les oreilles du gendarme référent** ». Ils n'ont pas pour rôle d'intervenir, ni de « faire le shérif » (*pas de patrouille, d'intervention physique, de contrôle d'identité...*).
- **Attention à la prise de photos** : celle-ci pourrait vous mettre en défaut, voire en danger.
Un véhicule suspect ? L'idéal est de noter la plaque. A défaut, je communique le plus de précisions possibles sur le véhicule (*couleur, marque, type/modèle...*), son itinéraire et son conducteur (*tenue vestimentaire, couleur de cheveux...*).
- **Le démarchage sur notre commune est réglementé** : toute personne physique ou morale effectuant du démarchage doit, au préalable, se signaler en mairie. On rappelle que le démarchage ne peut avoir lieu qu'en semaine de 9h à 18h et que tout habitant est libre de refuser.

Référent ou non, quoi qu'il se passe... je ne prends jamais de risque !

LES NUMEROS CLES

- Mairie de Haute-Isle : 01.34.79.73.24/téléphone d'astreinte (**urgence uniquement**) : 06.74.93.16.31
- Gendarmerie de Magny-en-Vexin : 01.34.46.88.88

OCTOBRE ROSE

MARCHE SOLIDAIRE HAUTE ISLE

LUTTE CONTRE LE CANCER DU SEIN
3ÈME EDITION

Venez tous avec du rose
2 parcours de marche au choix

INSCRIPTION : 5€

Reversés à l'Association

DRAGON LADIES

de Mantes la Jolie

♥ **10** ♥
OCTOBRE

**SAMEDI 8H00
CHAMP MONET
CHEMIN DE L'ABBAYE
HAUTE ISLE**



Inscription : A partir de 8h00



Départ : 10h30 pour le petit &
10h00 pour le grand parcours

- PETIT DEJEUNER OFFERT AUX MARCHEURS
- RESTAURATION LE MIDI
- ANIMATIONS ET STANDS

Nouveauté !

**LES ENIGMES ROSES
HAUTILLOISES**

A PARTIR DE 13 H 30 - INSCRIPTION : 10 € PAR
EQUIPE DE 4 (ENFANTS COMPRIS)

Tombola
Nombreux lots à gagner

